

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 27 septembre deux mille vingt quatre

L'an deux mil vingt-quatre le 27 septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jérôme GAUTHIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames – DESCHAMPS - CASTAING –HURMIC- CASTET
Messieurs : GAUTHIER – BOURON - HOUGAS –

Absents : Madame PREVOT (excusée),
Messieurs DEYMIER (excusé), REYNAUD (excusé), PENOT (excusé),
FIQUET

Procurations : Mme PREVOT donne pouvoir à Mme CASTAING, Mr REYNAUD pouvoir à Mme CASTET, Mr DEYMIER à Mr GAUTHIER, Mr PENOT à Mr HOUGAS

Secrétaire de séance : Mme Madeleine Deschamps

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du précédent CM
- Retour des commissions diverses
- Informations et questions diverses
 - Signature CAB
 - Projet château de Paillet
 - Mise en-place de l'adressage
 - Mise en place d'une réserve citoyenne
 - Choix d'un correspondant risques
 - Changement de gérant au café de la Liberté

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2024 :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2024.

Le vote est le suivant

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Retour de la Commission tourisme :

À partir du 1^{er} janvier 2025, 3 communautés de communes du Sud Gironde (Cadillac, Langon, Bazas, ...) vont fusionner leur office du tourisme. Le bureau de cet nouvel office du tourisme sera composé de 9 élus et de 8 professionnels du tourisme. L'adresse de ce nouvel OT n'est pas encore identifiée. Bénéfices attendus de cette fusion sont : une plus grande visibilité des richesses touristiques de la région, et plus de dynamisme pour valoriser ces richesses.

Retour de la Commission urbanisme du 7 juin

Les directives gouvernementales demandent aux communes rurales de diminuer la consommation foncière et de construire des nouveaux logements soit en réhabilitant les logements vétustes, soit en occupant les zones creuses.

Il s'agit en effet de préserver des terrains agricoles du bétonnage (enjeu écologique) et d'économiser sur la construction de réseaux (eau, gaz, électricité) trop étendus (enjeu économique).

Toutefois ces directives légitimes ne tiennent pas compte de la réalité du terrain : ainsi des terrains enclavés qui, sur plan, sont accessibles sont en réalité impropres à la construction d'un logement.

Ressources de Paillet : 10 logements à réhabiliter, 35 logements en théorie à construire dans les « dents creuses », perspective peu réaliste. Un PLUI sera voté en 2026 tenant compte de ces réalités.

Informations et questions diverses

Signature CAB : il faut recruter un bureau d'étude pour réaliser les travaux d'aménagement du bourg ; les candidats sélectionnés seront audités en mairie le jeudi 17 octobre à 14H. Une personne du département, spécialiste des marchés publics, sélectionnera le candidat final.

Rappelons que ces travaux s'étaleront sur 4 années : en fin d'année 2025 commencera la première tranche qui aménagera des points critiques sur le D10.

Budget total : 960 000 euros. La commune sera aidée par des subventions et des aides publiques.

Rachat du château de Paillet par un particulier : Mr Demonchy entrepreneur à la tête d'une holding familiale a racheté le château de Paillet et 1ha de terrain. Il a projet de le restaurer en construisant des logements et des salles de séminaires.

Mise en place de l'adressage : La loi des 3DS (différenciation, décentralisation, simplification) oblige toutes les communes à mettre en place un fichier contenant tous les noms des voies et numéros des habitants (ainsi les lieux dits doivent être renommés). La distribution du courrier et des colis en sera facilitée. Travail qui se fera par étapes en concertation avec la Poste et en rencontrant les habitants des quartiers concernés.

Mise en place d'une réserve citoyenne : à la suite des inondations survenues ces dernières années, la mairie souhaite organiser un réseau de citoyens volontaires, bénévoles, par quartier. Ils auront pour mission de faire le lien, en cas de catastrophe climatique, entre les bénévoles et la mairie. Leur rôle : servir de relais, prévenir, protéger les habitants, faire remonter les informations aux élus et diffuser les informations officielles.

Réunion de présentation prévue lorsque des volontaires en nombre suffisant se seront engagés.

Correspondant risques : Fabienne Hurmic

Changement de gérant au Café de la Liberté : Matthieu Bourdon a cédé le café de la Liberté à Mme Véronique Bugnot.

Fin du conseil à 20H45

Le secrétaire de séance

**Le Maire
Jérôme GAUTHIER**